

Le 17 février 2008

Par courriel et par messagerie

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Carolina Rinfret
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour acquérir et construire des immeubles et des actifs requis pour le projet de raccordement des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle à son réseau de transport
Votre dossier : R-3674-2008
Notre dossier : R000232 CR

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») informe la Régie qu'il a amendé l'entente de raccordement relative à l'intégration des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle afin de refléter correctement la décision D-2008-149 du 4 décembre 2008, par laquelle la Régie a autorisé le projet d'investissement mentionné en titre.

Par conséquent et à titre informatif, le Transporteur dépose par la présente ledit amendement à l'entente de raccordement en version électronique et papier.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, mes salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret
CR/oc

Pièce jointe